

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28
VOTE :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°7/2018

Date de la convocation du Comité syndical : vingt et un mars deux mille dix huit

Date de la séance du Comité syndical : vingt huit mars deux mille dix huit

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,
M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Francis BERGOGNE, Mme. Pierrette BONNET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Emile CHABERT, M. Jean-Pierre DELTOUR, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Patrick GAYRARD, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Yvan DALLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mme. Virginie LE ROY (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), .

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD

OBJET : Budgets finances – Adhésion au service retraite CNRACL du Centre de la Gestion de la Lozère

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au service retraite CNRACL ;

Considérant que dans le cadre de la convention, la communauté de Communes peut mandater le Centre de Gestion à agir auprès de la CNRACL pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention ;

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conventionner avec le Centre de Gestion, de la Fonction Publique Territoriale, pour les différentes missions en fonction des besoins ;
- **PRENDRE ACTE** de la contribution financière fixée par acte :
 - affiliation agent : 20 euros
 - liquidation des droits à pension normale : 80 euros
 - liquidation des droits à pension d'invalidité : 90 euros
 - reprise d'antériorité : gestion des comptes individuels retraite (RIS): 40 euros
 - reprise d'antériorité : simulation de calcul (EIG): 55 euros
- **DONNE** toute délégation à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Paraphe : JM

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 29 mars 2018

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 29 mars 2018

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usages de l'eau et les rivières

Jacques BLANC

40530 LA CANOURGUE
Tél. 04 76 31 95 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr

Le Président,

Jacques BLANC

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
29 MARS 2018
BUREAU DU GOURRIER

Paraphe :

Jh